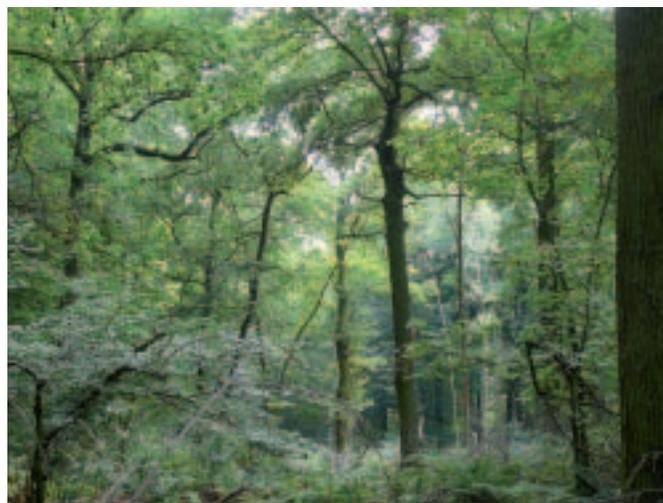


# Le concept écologique : un moteur de développement économique

par Jean-Pierre Delwart

Président de l'Union Wallonne des Entreprises



*Si le thème de ces rencontres était interrogatif, il appellerait certainement à trois réponses positives.*

*Crise économique : Oui*

*Prise de conscience écologique : Oui*

*Le bois, une planche de salut : Oui, ... mais ...*

## ■ CRISE ÉCONOMIQUE : OUI

Ce n'est peut-être ni le lieu ni l'endroit pour se livrer à une analyse rétrospective de la crise économique et financière dont l'essentiel des causes est maintenant, espérons le, derrière nous. Mais, comme dans la forêt, la tempête est passée et le bilan est sérieux. Les blessures, branches cassées et chablis économiques sont nombreux. S'il faut en faire le constat pour adapter la gestion à venir, il importe surtout de profiter des espaces ouverts pour favoriser le recru ou la juste plantation de la forêt de demain. Et les entreprises de la filière bois sont certainement des plants, des « élites » à « dégager » pour leur permettre d'exprimer leur plein potentiel. J'y reviendrai.

Le 29 mars dernier, à l'occasion du salon annuel « Bois et Habitat », se sont tenues les 5èmes « rencontres filière Bois ». Cette journée de présentations et de débats constitue l'une des (trop) rares opportunités, d'une part, de communiquer avec le grand public, moment idéal pour démystifier certains préjugés, souvent pénalisants pour la filière, et d'autre part, pour les acteurs de la filière, d'exprimer aux décideurs leurs attentes en vue d'un développement économique global et efficace.

Le thème présenté cette année était « Crise économique, crise écologique : le bois, une planche de salut ! ». Le crû 2010 de ces rencontres fut un franc succès, tant par la qualité des orateurs que par l'intérêt porté par les auditeurs, venus en grand nombre.

Comme association de défense des intérêts des acteurs privés du premier maillon de cette filière, NTF est heureuse d'avoir collaboré à cette réalisation, d'autant que le thème de cette année impliquait la juste mise en valeur de la fonction de production de la forêt ; base d'approvisionnement de la filière, et de ses intérêts sur le plan économique, écologique et social en cette période de réflexions d'après crise.

Sur ce plan, l'intervention de Monsieur Jean-Pierre DELWART, président de l'Union Wallonne des Entreprises, portait un message clair et encourageant sur le potentiel de notre filière wallonne. L'orateur a également délivré des appels précis aux décideurs quant aux attentes spécifiques du secteur bois afin de lever certains freins et lui permettre de contribuer pleinement à l'expansion de l'économie régionale.

Nous avons tenu à vous faire partager ce message.

Xavier de Munck  
Secrétaire général NTF

## ■ PRISE DE CONSCIENCE ÉCOLOGIQUE : OUI

Notre société prend progressivement conscience des conséquences environnementales de ses comportements et de la forte croissance de la population mondiale. Comme c'est souvent le cas, quand il faut se serrer la ceinture, on est d'accord s'il s'agit de celle du voisin. Et les acteurs économiques privés ont été parmi les premiers à être sollicités, et ce depuis la production forestière jusqu'au produit fini, pour apporter leur contribution à l'effort et à la mutation sociétale nécessaire. Cette adaptation est en marche et reste en dynamique permanente au gré des réglementations, des évolutions technologiques et des

moyens financiers disponibles. Certains secteurs et entreprises, de la filière bois en particulier, ont même dépassé le cadre strictement réglementaire et, de manière volontaire, développé des initiatives faisant maintenant d'elles des références en la matière. Les entrepreneurs wallons ont intégré ce nouveau paramètre, l'environnement, dans leur gestion et assument leur rôle entrepreneurial en conformité aux attentes de la société.

À l'échelle de l'Union européenne aussi bien qu'à celle de nombreux pays membres, les pouvoirs publics considèrent avec de plus en plus d'intérêt la double évidence suivante :

- ▶ La filière bois dispose d'un important potentiel de développement et pourrait accroître considérablement sa contribution à l'économie et à l'équilibre de la société en général.
- ▶ L'attention accordée au bois dans les programmes de lutte contre le changement climatique - et plus généralement dans les politiques environnementales - est largement insuffisante au regard des possibilités qu'il offre.

Cette double évidence a créé un courant dont les manifestations se multiplient depuis peu : rapports, communications, plans d'actions... insistant sur un nécessaire développement du secteur forêts-bois. Lorsque les décisions politiques inspirées par ce courant prendront effet, le fonctionnement des filières bois aux échelles concernées (régionale, nationale, européenne) risque de subir d'assez profondes mutations.



La prise de conscience environnementale des consommateurs provoque l'expansion des marchés tributaires de la filière bois.

## ■ LE BOIS, UNE PLANCHE DE SALUT ? OUI ET MÊME PLUS : C'EST UN MOTEUR POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'environnement a été une contrainte pour les entreprises. Après les efforts d'adaptation consentis, il devient un moteur de l'économie par l'expansion de nouveaux créneaux et marchés. La sensibilité croissante des consommateurs au caractère durable des produits et l'évolution du coût de l'énergie sont en train de modifier la demande. Le choix des matériaux également. Et sur ce plan, le bois ne dispose que d'atouts : matériau renouvelable, production et valorisation locale, qualités technologiques innombrables et encore à découvrir, ... A titre d'exemple, le rapport national qui vient de sortir montre qu'au niveau du pays le seul effet du stockage du carbone en forêt représente en 2007, 1,12.% du CO<sub>2</sub> émis, soit 15% de notre objectif « Kyoto ». Quand je parle du stockage du carbone en forêt, je fais bien sûr allusion à la photosynthèse : réaction biochimique qui, grâce à l'énergie solaire, transforme des molécules d'eau (H<sub>2</sub>O) du sol et de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) de l'air en molécules d'oxygène (O<sub>2</sub>) et de glucides (matière organique).

EAU + GAZ CARBONIQUE ⇨ BOIS + OXYGÈNE

## ■ LES FORÊTS SONT LES POUMONS DE NOTRE PLANÈTE

Elles se développent en pompant le gaz carbonique de l'atmosphère. Elles le stockent, durablement, dans le bois et les sols et en restitue l'oxygène.

Au niveau de la Wallonie qui concentre plus des 4/5<sup>ème</sup> des forêts et n'émet qu'une minorité du CO<sub>2</sub> national, ce critère du stockage en forêt a un effet tout à fait majeur, qui n'est malheureusement pas comptabilisé.

Il est donc un fait que l'économie wallonne dispose d'une ressource naturelle et renouvelable ayant le potentiel de répondre aux demandes de nouveaux marchés émergents ou de répondre de manière plus durable à des marchés existants. Mais cette « ressource wallonne » ne peut devenir une « richesse wallonne » que si cette « planche de salut » est suffisamment équarrie de ses échardes, voire de ses clous.

A ce titre, l'UWE a accepté de soutenir la démarche de la filière bois et d'appuyer son message. Il démontre que, outre la ressource, les acteurs existent, sont dynamiques et volontaires et demandent des signes clairs afin d'apporter leur valeur ajoutée. La filière bois en Wallonie, représente

plus de 661 entreprises et 5.343 emplois directs, et ce uniquement au sein des secteurs de l'exploitation forestière, des scieries, des négociants en bois et des entreprises de la transformation et du meuble.



Aujourd'hui, la filière Bois wallonne, c'est déjà plus de 5.000 emplois directs.

Le cadre de développement des entreprises wallonnes est essentiellement déterminé par deux paramètres : la rareté de la ressource d'une part, et sa possible affectation à des fins multiples d'autre part. Pour ce qui a trait à la rareté, la forêt et sa production sont soumis à de nouvelles contraintes afin de remplir de manière conséquente une fonction environnementale plus large définie par le nouveau code forestier et la mise en place du réseau Natura 2000. La réduction de l'approvisionnement du marché en bois publics de 10 % entre 2008 et 2009 est à ce titre un indice inquiétant. Il ne faut pas que les préoccupations et contraintes environnementales et sociétales, toutes légitimes qu'elles soient, viennent mettre en péril la nécessaire fonction de production de la forêt wallonne.

Pour produire 1 tonne de bois, un arbre absorbe 1,6 tonne de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, stocke 0,5 tonne de carbone et émet 1,1 tonne d'oxygène.

C'est donc les forêts en croissance, par conséquent constituées de jeunes arbres, qui assainissent l'atmosphère : elles sont à la base de la lutte contre le renforcement de l'effet de serre.

Les arbres en fin de croissance n'absorbent que très peu de gaz carbonique, il faut donc :

- ▶ abattre les arbres matures et les utiliser dans des produits durables, comme la construction. Le matériau ainsi produit stocke le carbone emmagasiné.
- ▶ assurer le renouvellement de la forêt et planter de nouveaux arbres qui vont, eux, absorber le carbone.

Utiliser le bois ne nuit donc en rien au patrimoine forestier. Au contraire, cela contribue à son développement et à sa bonne gestion.

Chaque année 4 millions de m<sup>3</sup> de bois sont récoltés en RW, soit en moyenne 8,5 m<sup>3</sup>/ha/an dont 75% de bois d'œuvre et 25 % de bois directement destiné à l'industrie (houppiers, taillis).

Aujourd'hui, l'Inventaire forestier permanent mesure que 96% de l'accroissement annuel en volume est récolté en forêt.

La production de bois n'est pas la seule fonction de la forêt ; le forestier cherchera l'équilibre des fonctions économiques, environnementales et sociales du patrimoine forestier. Le nouveau Code Forestier, voté par le Parlement wallon le 15 juillet 2008, a clairement fixé dans la loi ce caractère multifonctionnel de notre patrimoine forestier.

Nos entreprises doivent disposer d'une perspective claire d'approvisionnement de bois de qualité sur le long terme. La forêt wallonne, dans sa diversité et par sa gestion durable, est à même d'offrir cette perspective. Pour la filière bois comme pour l'économie wallonne, il est important que ce rôle de production de la forêt soit maintenu et développé en coordination harmonieuse et équilibrée avec ses autres fonctions.

## ■ ANALYSONS MAINTENANT LES USAGES MULTIPLES DU BOIS

Les valorisations du bois sont légion et force est de choisir. Ce choix est déterminé par le marché. Mais le marché est orienté par les politiques économiques. Ce pouvoir d'orientation est délicat puisque le choix d'une option en ferme une ou plusieurs autres. Ainsi, le bois est un produit qui est un formidable substitut aux combustibles fossiles. Mais il est parfois irremplaçable pour certaines utilisations et aussi, voire avant tout, capable de remplacer de très nombreux produits dont la fabrication et la mise en œuvre nécessitent de grandes quantités de ces combustibles. Cet effet de substitution est un autre atout du bois qui rend son impact sur le bilan carbone global tout à fait significatif et je crois qu'il y a lieu de le mettre plus en avant. Une présence accrue du matériau bois dans les cahiers des charges des bâtiments publics pourrait ainsi participer à l'amélioration globale du bâti en termes de qualité et de durabilité. Il appartient donc aux décideurs politiques de veiller à la cohérence et la pondération des mesures qu'ils prennent. Mais attention, autant l'absence d'incitant peut empêcher l'émergence d'opportunités économiques significatives, autant un incitant excessif perturbe un marché et l'oriente, parfois de manière irréversible.

A titre d'exemple : La demande en énergie renouvelable ne cesse de croître et du fait de sa présence relativement importante dans nos régions, la biomasse forestière est régulièrement visée comme combustible. La délivrance des certificats verts conduit cependant, dans le chef d'entreprises non intégrées, à des aberrations technologiques et environnementales. Il n'est pas rare de voir fleurir des pro-



Le bilan carbone du matériau bois est l'un de ces atouts majeurs, hélas jusqu'à ce jour, insuffisamment pris en considération.

jets de valorisation du bois biomasse, équipés de broyeurs pouvant accepter des troncs d'arbres entiers afin de les réduire en plaquette énergie ou pellets ! Manifestement, ce détournement de matières ligneuses se fait au détriment de l'approvisionnement d'une filière de transformation (scierie, panneaux, meuble, papeterie) qui, par son savoir faire, contribue à immobiliser le carbone stocké dans le bois pour de longues périodes.

De nombreuses entreprises de la transformation du bois (première transformation, seconde transformation, industrie papetière) s'inquiètent de leur approvisionnement en matière ligneuse, en effet :

- ▶ Les objectifs en termes d'énergie renouvelable sont tels que des déficits importants en biomasse ligneuse sont attendus. Des études (FAO, UCL,.) montrent que les ressources seront de loin insuffisantes pour répondre à la demande croissante de la filière énergie et ce tant au niveau wallon qu'euro-péen.
- ▶ Par ailleurs, bien que les propriétaires forestiers affirment que notre Région délivre 3,6 millions de m<sup>3</sup> de bois annuellement, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la réelle disponibilité de cette matière.

Vu la pression croissante des besoins en biomasse, débouchant sur la nécessité d'une mobilisation optimale de la ressource, et les différentes contraintes environnementales (Natura 2000, application du Nouveau Code forestier) qui se précisent de plus en plus sur l'espace forestier, cette belle productivité de nos forêts n'est-elle pas menacée à moyen et long terme (d'ici 50 ans) ?

*Le Gouvernement wallon est-il bien conscient de cette inquiétude du secteur de la Filière Bois ? Le Gouvernement wallon considère-t-il que les zones de forêts sous statut Natura 2000 appartiennent encore à la partie dite productive de la forêt ?*

*Quelles sont les mesures qui pourront garantir sur le long terme l'approvisionnement des entreprises de la trans-*

*formation du bois, ainsi que la productivité qualitative et quantitative de notre forêt wallonne ?*

Malgré ses multiples débouchés, le bois est loin d'avoir livré tous ses secrets. Il est donc important de l'inscrire chaque fois que possible dans des programmes de recherche et développement dans un esprit d'innovation et de créativité qui colle particulièrement bien à ce matériau naturel et renouvelable. La filière bois est demanderesse de s'inscrire dans une telle dynamique, en concertation avec les centres de recherche et les pouvoirs publics.

Un des objectifs de la gestion multifonctionnelle de la forêt wallonne est la récolte de bois de qualité. Cependant, les débouchés pour ce type de produits à haute valeur se réduisent sensiblement et surtout pour les bois feuillus.

Dès lors, l'expédition et la transformation des grumes à l'étranger, souvent en Asie, devient la seule source de valorisation pour nos bois feuillus régionaux.

Ceci constitue une triple perte :

- ▶ matière (les sous produits du bois ne sont pas valorisés chez nous) ;
- ▶ économique (le savoir faire de nos entreprises n'est plus utilisé et se perd) ;
- ▶ environnementale (la ressource proche est expédiée bien loin pour se faire transformer).

Aussi, la Filière Bois est convaincue que seul un programme énergétique de Recherche & Développement, accompagné de la recherche de transferts de technologies est susceptible d'apporter un nouveau souffle pour le développement économique d'une filière bois dynamique, tant au niveau local que régional.

La filière a également besoin de ressources humaines de tous niveaux de compétence mais adaptée et suffisamment qualifiée. Il faut à cet effet revoir et adapter les programmes - et pourquoi pas introduire un cursus 'Ingénieur bois' au sein de nos universités - pour répondre aux besoins actuels et anticiper les besoins futurs du secteur. Ici également la filière bois a la volonté d'être le partenaire des autorités



En aucun cas, l'aspect environnemental de la gestion forestière ne doit étouffer son aspect économique, et donc productif.

publiques notamment pour définir les profils de formation nécessaires.

L'UWE se réjouit enfin de l'initiative prise par le gouvernement précédent de créer un Office Economique du Bois. Comme je l'ai déjà souligné, il s'agit d'une activité économique qui, grâce à la présence d'une de nos rares productions naturelles régionales, dispose d'un réel potentiel de développement. Il s'agit de coordonner et de promouvoir toutes les initiatives en la matière allant de l'adéquation des politiques forestières jusqu'au développement de produits finaux à haute valeur ajoutée.

Nous constatons que cette heureuse initiative tarde à se concrétiser. Après un démarrage en flèche lors de la période de sélection des dirigeants de l'Office, on doit constater, près d'un an plus tard que rien n'est encore fait concrètement. Alors que l'on vient à nouveau de relancer cet outil, l'UWE ne saurait que trop insister sur deux points, d'une part, ne garder comme seul critère de sélection des candidats, leur compétence et, d'autre part, éviter un saupoudrage des moyens sur plusieurs organismes dont les compétences se croiseraient pour finalement s'annuler.

Voilà, Mr le Ministre, mesdames et messieurs, le message positif et volontariste que la filière bois voulait porter devant vous et qui reçoit le plein soutien de l'UWE



La Wallonie dispose d'une ressource naturelle de qualité, ce qui représente un réel potentiel de développement régional.